



## **Norme CSA W178.2-2018 “ Certification des inspecteurs en soudage”** Survол des changements apportés à l’édition 2018

L’édition 2018 de la norme CSA W178.2 a été publiée par la CSA en mai 2018. Ce document donne un aperçu des changements significatifs contenus dans l’édition 2018 en comparaison avec l’édition de 2014.

### **Chapitre 1: Domaine d’application**

- L’article 1.7 a été nouvellement développé dans l’intention de préciser que la portée de cette norme n’a pas pour but de spécifier les qualifications ou la supervision nécessaire à l’exécution du travail d’inspection.

### **Chapitre 2: Ouvrages de référence**

- Les références aux normes ont été mises à jour afin d’identifier les dates de publications actuelles.

### **Chapitre 3: Définitions**

- Aucun changement significatif.

### **Chapitre 4: Administration**

- Aucun changement significatif.

### **Chapitre 5: Niveaux et responsabilités**

- L’exigence selon laquelle; les inspecteurs en soudage, peu importe leur niveau de qualification, devaient être qualifiés d’après les codes et les normes selon lesquels ils devaient mener leurs inspections, a été retirée (anciennement l’article 5.3).
- De plus, l’exigence relativement au fait que les inspecteurs en soudage devaient avoir l’expérience pour les produits, structures ou fabrications qu’ils devaient inspecter, n’est désormais plus requise (anciennement l’article 5.4).

### **Chapitre 6: Code de déontologie**

- Aucun changement significatif.



## **Chapitre 7: Exigences de compétence**

- Aucun changement significatif.

## **Chapitre 8: Exigences visant la certification**

- L'article 8.1.1 (a) a été mis à jour afin d'inclure un programme reconnu par le CWB en technologie de génie du soudage ou en génie du soudage comme étant une expérience minimum acceptable aux fins d'obtention du Niveau I.

## **Chapitre 9: Certification**

- Aucun changement significatif.

## **Chapitre 10: Renouvellement de la certification**

- Nouvellement développés; les articles 10.2.1 et 10.2.3 spécifient clairement que le renouvellement de la certification est requis tous les 3 ans, à défaut de quoi l'inspecteur perdra sa certification et ce, sans égards à son niveau.
- Le nouvel article 10.3.1 spécifie clairement que les recertifications doivent être obligatoires à intervalles de six ans à compter de la certification initiale.
- L'article 10.5.1 a été mis à jour afin d'inclure des clarifications au sujet des séminaires ou cours suivis et acceptés par le CWB en lieu et place des examens requis
- Le nouvel article 10.5.2 a été développé afin d'identifier les formats de cours acceptables afin de rencontrer les exigences de l'article 10.5.1 (b)

La CSA (Canadian Standards Association) a établi le prix de la nouvelle édition 2018 de la norme CSA W178.2-2018 à \$180. Intéressez à obtenir une copie de la norme W17.2-2018?

Appelez-nous ou visitez le CWB au 1-800-844-6790 ou [www.cwgroup.org](http://www.cwgroup.org) pour commander votre copie dès aujourd'hui.